Manitoba Hydro
l'énergie pour la vie

Service de gaz naturel à tarif fixe

Faible volume – Contrat d'approvisionnement en gaz naturel

(Clients consommant 5 000 m³/année de gaz naturel ou moins)

Renseignements sur le compte du client

Nom du client *(tel qu'il paraît sur la facture de gaz naturel de Manitoba Hydro)*	Nº de compte de Manitoba Hydro *(nº du client et des lieux)*
Adresse de service *(telle qu'elle paraît sur la facture de gaz naturel de Manitoba Hydro)*	Ville/localité — Code postal
Nº de téléphone *(jour)* — Nº de téléphone *(autre)*	Courriel
Personne-ressource *(dans le cas de comptes **non résidentiels** seulement)*	Catégorie tarifaire ☐ Service résidentiel ☐ Service général à faible volume – commercial ☐ Service général à volume élevé ☐ Ne sais pas

PÉRIODE D'INSCRIPTION : 3 novembre au 27 novembre, 2026

Le nombre d'inscriptions est limité. Les demandes sont traitées **dans l'ordre de leur réception**.

Options du service de gaz naturel à tarif fixe : (Indiquez votre préférence en cochant l'**une** des cases ci-dessous) :

☐ **Tarif pour une période de un an :** 10,77 ¢/m³ – Du 1er février 2027 au 31 janvier 2028.
Frais de résiliation hâtive maximums : 152,50 $. Frais de résiliation hâtive moyens : 67,10 $*.
*Exemple : (0,0062 + 0,0243) x 2 200 m³ = 67,10 $***

☐ **Tarif pour une période de 3 ans :** 12,06 ¢/m³ – Du 1er février 2027 au 31 janvier 2030.
Frais de résiliation hâtive maximums : 471,00 $. Frais de résiliation hâtive moyens : 207,24 $*.
*Exemple : (0,0071 + 0,0243) x 6 600 m³ = 207,24 $***

☐ **Tarif pour une période de 5 ans :** 12,66 ¢/m³ – Du 1er février 2027 au 31 janvier 2032.
Frais de résiliation hâtive maximums : 797,50 $. Frais de résiliation hâtive moyens : 350,90 $*.
*Exemple : (0,0076 + 0,0243) x 11 000 m³ = 350,90 $***

* Les frais de résiliation hâtive maximums sont fondés sur une consommation annuelle de 5 000 m³ de gaz naturel. Les frais de résiliation hâtive moyens sont fondés sur une sur maison individuelle qui consomme 2 200 m³/année de gaz naturel. Vos frais de résiliation hâtive réels dépendront d'une estimation de la consommation résiduelle de gaz naturel propre à vos locaux. Ils peuvent donc être différents des frais indiqués ci-dessus.

** Équation des frais de résiliation hâtive : (prime pour le risque d'autoassurance + taux des coûts du programme) x estimation des volumes résiduels normalisés en fonction des conditions météorologiques aux termes du contrat.

Pour connaître le tarif trimestriel courant du gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro, rendez-vous sur le site www.hydro.mb.ca ou composez le 1 888 624-9376.

Vous pouvez résilier le présent contrat sans frais ou sans pénalité en tout temps pendant la période qui va de la date de signature du contrat au 30e jour qui suit la date la première facture qui comprend les frais de gaz naturel aux termes du présent contrat. Pour plus d'information, consultez la condition nº 10 à la page 2 du présent contrat.

Liste de vérification du client par rapport à la demande

Avant de soumettre le présent contrat, assurez-vous que

- vous avez **rempli complètement** la section « Renseignements sur le compte du client »;
- **vous avez choisi une option de service à tarif fixe**;
- vous avez **examiné** les conditions générales à la page 2 du présent contrat ET vous avez **apposé vos initiales** dans la case ci-contre;
- vous avez **examiné** la Déclaration, les Renseignements sur la comparaison des tarifs et le Guide de l'achat du gaz naturel au Manitoba (formulaires distincts).
- **vous avez signé et daté** le contrat, la Déclaration et les Renseignements sur la comparaison des tarifs;
- vous avez **conservé une copie** de chaque formulaire pour vos dossiers.

Initiales	**Apposez vos initiales dans la case pour reconnaître que vous avez lu les conditions générales du service de gaz naturel à tarif fixe à la page 2 du présent contrat.**

Signé par (client) *(pour vous inscrire, votre nom doit paraître sur votre facture)*	aaaa mm jj

Les renseignements personnels ci-dessus sont recueillis en vertu du Programme de service à tarif fixe pour l'approvisionnement en gaz naturel. Les objectifs de la collecte de renseignements sont l'offre de produits et de services publics par Manitoba Hydro, l'élaboration, l'évaluation, la mise en œuvre et l'administration de programmes de nature énergétique, l'évaluation des économies et des crédits de consommation correspondants et la production de rapports à leur sujet, ainsi que la gestion et l'administration des comptes des clients, des contrats et de la facturation. Les renseignements peuvent aussi être divulgués à la Régie des services publics et à d'autres organismes gouvernementaux à des fins de rapport et d'administration, aux partenaires du Programme, aux conseillers en énergie, à des vérificateurs externes aux fins liées au Programme et, sur justification, à certains dirigeants de Manitoba Hydro. Les renseignements sont protégés par les dispositions sur la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Toute question sur la collecte des renseignements doit être adressée au coordonnateur du Programme de service à tarif fixe en composant le 1 888 624-9376 ou en écrivant à Manitoba Hydro, 360, av. Portage (14), Winnipeg MB R3C 0G8.

Coordonnées

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Manitoba Hydro en composant le 1 888 624-9376 ou en écrivant à fixedrate@hydro.mb.ca.

Instructions d'envoi

Soumettez le contrat, la Déclaration et les Renseignements sur la comparaison des tarifs, dûment remplis, à Manitoba Hydro. Vous pouvez utiliser l'une des deux méthodes d'envoi suivantes :

1. **Déposez les documents** au bureau de Manitoba Hydro de votre localité.
2. **Envoyez les documents** par courrier à Manitoba Hydro, a/s de Service à tarif fixe, 360, av. Portage (14), Winnipeg MB R3C 0G8.

Remarque : La soumission de ces documents du Programme de service à tarif fixe pour l'approvisionnement en gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro n'est qu'une demande de service et elle **ne garantit pas** l'acceptation de l'option tarifaire choisie, car le nombre de demandes acceptées est limité. Manitoba Hydro communiquera avec vous par écrit pour vous indiquer si votre demande de service à tarif fixe a été acceptée ou non.

RÉSERVÉ À MANITOBA HYDRO

District office staff

DATE AND TIME RECEIVED	yyyy mm dd	hh mm

Regional representative name *(print)*	Employee no.

District office	DATE FORWARDED TO HEAD OFFICE	yyyy mm dd

Application no.

Head office staff

DATE AND TIME RECEIVED	yyyy mm dd	hh mm

Regional representative name *(print)*	Employee no.

VEUILLEZ PHOTOCOPIER LE FORMULAIRE ET EN CONSERVER UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS

Disponible en médias substituts sur demande.

Contrat pour le service de gaz naturel à tarif fixe

Conditions générales

PF629/r

Centra Gas Manitoba Inc. (la « Corporation »), une filiale en propriété exclusive de Manitoba Hydro, est autorisée à vendre et à distribuer du gaz naturel.

Le présent document est un contrat au sens de la loi entre moi-même et la Corporation à des fins d'achat d'un service de gaz naturel à tarif fixe. La Corporation convient avec moi de ce qui suit.

1. **Conditions du contrat.** La Corporation me fournira du gaz naturel aux conditions du présent contrat de service de gaz naturel à tarif fixe et aux conditions de la prestation des services établies dans le document « Schedule of Sales and Transportation Rates and Services », tel que modifié et approuvé à l'occasion par la Régie des services publics (la « Régie »). Les conditions de la prestation des services de la Corporation s'appliquent au présent contrat et font partie du contrat conclu entre moi-même et la Corporation. S'il y a des différences entre les conditions de la prestation des services et celles du présent contrat, ces dernières ont la préséance. On peut consulter le document « Schedule of Sales and Transportation Rates and Services » sur le site Web de la Corporation à l'adresse www.hydro.mb.ca.
2. **Tarif du gaz naturel.** Je m'engage à acheter du gaz naturel à la Corporation au tarif fixe que j'ai choisi, plus les taxes applicables. **Je comprends que le tarif que j'accepte de payer à la Corporation peut être plus élevé ou plus faible que le tarif trimestriel du gaz naturel de la Corporation pendant la durée du présent contrat.**
3. **Gaz naturel seulement.** Le présent contrat ne vise que l'achat de gaz naturel. La Corporation me facturera tous les autres tarifs et frais applicables à la prestation d'un service de gaz naturel à des tarifs qui sont approuvés par la Régie et qui peuvent varier à l'occasion. Les dispositions relatives au tarif fixe ne s'appliquent qu'aux frais du gaz naturel indiqués sur ma facture. Je comprends que je dois payer tous les autres frais applicables à la Corporation.
4. **Admissibilité au service.** Je confirme que je ne suis pas présentement lié par contrat avec un négociant en gaz pour mon approvisionnement en gaz naturel à l'adresse de service indiquée et que je ne le serai pas à la date d'entrée en vigueur du présent contrat.
5. **Utilisation par la Corporation des données sur l'histoire de ma consommation.** Je comprends que la Corporation déterminera mes besoins en gaz en mon nom en se fondant sur les données historiques de ma consommation de gaz. Par la présente, j'autorise la Corporation à utiliser ces renseignements pour estimer ma consommation future et évaluer à ses propres fins le rendement du service de gaz naturel à tarif fixe.
6. **Résiliation hâtive –** Sous réserve du paragraphe 7, si je choisis de résilier le présent contrat ou si j'enfreins les conditions du présent contrat pendant la durée de ce dernier, je consens à payer à la Corporation un montant équivalant aux coûts estimatifs qui doivent être encourus pour fournir un approvisionnement en gaz naturel à tarif fixe et pendant une durée déterminée au cours de la durée restante du contrat et pour indemniser Manitoba Hydro des risques inhérents à l'offre d'un approvisionnement en gaz naturel à tarif fixe et pendant une durée déterminée aux termes du présent contrat. La formule du calcul des frais de résiliation hâtive est la suivante : (prime pour le risque d'autoassurance + taux des coûts du programme) x estimation des volumes résiduels normalisés en fonction des conditions météorologiques aux termes du contrat.
7. **Résiliation pour déménagement.** Si je transfère la propriété de la propriété située à l'adresse de service ou si je mets fin à mon bail pour la propriété située à l'adresse de service pendant la durée du présent contrat, je comprends que le présent contrat sera résilié. Aucuns frais ne s'appliquent à une telle résiliation hâtive.
8. **Cession.** Le présent contrat peut être cédé par la Corporation à une corporation connexe sans préavis ou consentement. Avec le consentement de la Régie, le présent contrat peut être cédé par la Corporation à une tierce partie autorisée à vendre du gaz naturel au Manitoba en me transmettant un avis écrit de 30 jours à mon adresse de service. Si la Corporation cède le présent contrat à une tierce partie, je comprends que je recevrai un avis de la cession et que je pourrai, dans les 30 jours qui suivent un tel avis, résilier le présent contrat sans pénalité.
9. **Participation limitée.** Je comprends que la Corporation acceptera les demandes des clients pour un service de gaz naturel à tarif fixe dans l'ordre de leur réception et qu'elle se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions dans le cadre de cette offre du service. Je comprends aussi que la soumission de ma demande ne garantit pas mon inscription dans le cadre de cette offre particulière de service de gaz naturel. La Corporation communiquera avec moi pour m'indiquer l'acceptation ou le refus de mon inscription au service de gaz naturel.
10. **Droit de résiliation de l'acheteur.** Vous recevrez une lettre de confirmation de votre inscription au service de gaz naturel à tarif fixe. **Vous pourrez résilier le présent contrat sans frais ou sans pénalité pendant la période qui va de la date de signature de ce dernier au 30e jour qui suit la date de la première facture qui comprend les frais de gaz naturel aux termes de votre contrat** en composant le 1 888 624-9376, en envoyant par courrier recommandé une lettre à Manitoba Hydro (a/s de Service à tarif fixe, 360, ave. Portage, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 0G8), en transmettant un courriel à fixedrate@hydro.mb.ca ou en vous présentant en personne à un bureau de Manitoba Hydro. Vous n'avez aucune obligation de soumettre un motif pour résilier votre contrat. D'autres motifs peuvent expliquer une résiliation prolongée. Pour plus d'information, on peut communiquer avec la Régie.

Manitoba Hydro a élaboré une norme de conduite décrivant les pratiques commerciales qui seront adoptées pour l'offre du service à tarif fixe aux clients. On peut se procurer le document en ligne sur les sites Web de Manitoba Hydro (www.hydro.mb.ca) et de la Régie des services publics du Manitoba (www.pub.gov.mb.ca). Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez demander une copie du document en composant le 1 888 624-9376.

DÉCLARATION

1. Voici ce que vous devriez savoir au sujet des contrats de gaz naturel AVANT de signer un contrat avec Centra Gas/Manitoba Hydro.

- Un contrat de gaz naturel ne s'applique qu'au gaz naturel que vous consommez.
- **Vous continuerez de payer les frais de distribution et de service de Centra Gas/Manitoba Hydro, que vous signiez un contrat ou non.** Vous serez aussi toujours admissible au Régime de paiements égaux de Manitoba Hydro.
- **Aucune économie n'est garantie si vous signez un contrat de gaz naturel à tarif fixe.**
- Vous n'avez pas à signer un contrat de gaz naturel. Le service de gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro sera maintenu.
- **Les négociants en gaz naturel sont des entreprises privées indépendantes.** Ils ne sont pas liés à Manitoba Hydro ou à sa filiale, Centra Gas Manitoba Inc.
- Les tarifs que les négociants en gaz naturel indépendants offrent en vertu d'un contrat de gaz naturel ne sont pas réglementés.

2. Comparaison des tarifs.

- Un négociant en gaz naturel indépendant doit vous remettre des données de comparaison des tarifs du gaz naturel qui indiquent le tarif du contrat qu'on vous offre et le tarif trimestriel variable présentement offert par Centra Gas/Manitoba Hydro.

3. Connaissez vos droits.

- **Assurez-vous de comprendre le contrat avant de le signer.**
- Centra Gas/Manitoba Hydro et ses employés ne doivent pas exercer une pression indue sur vous pour la signature d'un contrat de gaz naturel.
- Centra Gas/Manitoba Hydro est assujettie à un *Code de déontologie*. Vous pouvez obtenir une copie du Code en vous adressant à Manitoba Hydro ou à la Régie des services publics du Manitoba.

4. Vous pouvez changer d'avis.

- **Vous pouvez annuler le contrat pendant la période qui va de la date de signature de ce dernier au 30e jour qui suit la date de la première facture qui comprend les frais de gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro. Vous pouvez annuler le contrat sans justification.** Vous n'aurez pas à payer des frais d'annulation et votre service de gaz naturel ne sera pas interrompu.
- Si vous résiliez votre contrat après la période d'annulation, vous devrez peut-être payer des frais d'annulation. Assurez-vous de bien comprendre les frais d'annulation que vous pouvez payer. Assurez-vous de bien comprendre les frais d'annulation que vous pourriez avoir à payer.

La présente déclaration **doit être signée** pour valider un contrat de gaz naturel à tarif fixe.

J'ai lu et je comprends la présente déclaration.

Signature (client)	aaaa mm jj	Nom du client *(en lettres moulées)*

La présente déclaration ne fait pas partie de votre contrat. Elle a été produite par la Régie des services publics du Manitoba, l'autorité réglementaire indépendante, pour offrir des renseignements de base sur les contrats de gaz naturel et vos droits.

Questions sur les contrats ou les tarifs en matière de gaz naturel?

Communiquez avec Centra Gas/Manitoba Hydro ou la Régie des services publics du Manitoba. Pour consulter une comparaison des tarifs, visitez le site Web de la Régie des services publics du Manitoba à l'adresse www.pub.gov.mb.ca.

Coordonnées

Manitoba Hydro
204 360-6355 ou 1 888 624-9376 (appels sans frais à l'extérieur de Winnipeg)
FixedRate@hydro.mb.ca
www.hydro.mb.ca

Régie des services publics du Manitoba
204 945-2638 ou 1 866 854-3698 (appels sans frais à l'extérieur de Winnipeg)
www.pub.gov.mb.ca

CONSERVEZ DANS VOS DOSSIERS UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION, DE LA COMPARAISON DES TARIFS, DE VOTRE CONTRAT ET DE TOUTE CORRESPONDANCE PAR LA POSTE ET PAR COURRIEL AVEC MANITOBA HYDRO/CENTRA GAS.

This form is also available in English.

Manitoba Hydro
l'énergie pour la vie

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPARAISON DES TARIFS DU GAZ NATUREL
(À remettre avec la déclaration)

À l'heure actuelle, le tarif trimestriel variable du gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro est de

5,88 ¢/m³ au 1er novembre 2026.

Les tarifs du gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro peuvent être modifiés tous les trois mois. Des données historiques sur les tarifs trimestriels variables du gaz naturel peuvent être consultées sur le site Web de la Régie des services publics du Manitoba à l'adresse www.pub.gov.mb.ca.

Les tarifs fixes du gaz naturel de Centra Gas/Manitoba Hydro sont les suivants :

10,77 ¢/m³ pour un **contrat de un an**
(Du 1er février 2027 au 31 janvier 2028)

12,06 ¢/m³ pour un **contrat de 3 ans**
(Du 1er février 2027 au 31 janvier 2030)

12,66 ¢/m³ pour un **contrat de 5 ans**
(Du 1er février 2027 au 31 janvier 2032)

Le saviez-vous?

Une maison moyenne consomme 2 200 m³ de gaz naturel par année. Calculé selon le tarif trimestriel variable présentement offert par Centra Gas/Manitoba Hydro, le coût du gaz naturel serait de 129,36 $ par année.

Calculé selon le contrat d'**un an** à tarif fixe de Centra Gas/Manitoba Hydro, le coût du gaz naturel serait de 236,94 $ par année.
Calculé selon le contrat de **3 ans** à tarif fixe de Centra Gas/Manitoba Hydro, le coût du gaz naturel serait de 265,32 $ par année.
Calculé selon le contrat de **5 ans** à tarif fixe de Centra Gas/Manitoba Hydro, le coût du gaz naturel serait de 278,52 $ par année.

Ce coût exclut tous les coûts additionnels dont les frais de distribution, la redevance mensuelle de base et les taxes applicables. Ces coûts s'appliquent peu importe le fournisseur de gaz naturel choisi.

J'ai lu et je comprends la présente comparaison des tarifs.

Signature (client)	aaaa mm jj	Nom du client *(en lettres moulées)*

CONSERVEZ DANS VOS DOSSIERS UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION, DE LA COMPARAISON DES TARIFS, DE VOTRE CONTRAT ET DE TOUTE CORRESPONDANCE PAR LA POSTE ET PAR COURRIEL AVEC MANITOBA HYDRO/CENTRA GAS.

This form is also available in English.